

(1)

(N° 199.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1855.

Sortie du minerai de fer de la Flandre orientale.

(Pétition du vicomte d'Arondeau, analysée dans la séance du 8 février 1855.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. VISART.

MESSIEURS,

Par pétition, datée de Roucourt (Hainaut), le 6 février 1855, le sieur de Blois, vicomte d'Arondeau, expose :

« Qu'il a obtenu la concession du minerai de fer sur des propriétés d'une contenance de deux cents hectares, situées sur les communes de Ruyen, Quaremont, Berchem, Orroir, Amougies et Russignies, province de la Flandre orientale, et qu'il ne peut exploiter ces gisements peu riches, à cause de leur éloignement des houillères et des hauts-fourneaux du pays.

» Il invoque en sa faveur un précédent, établi en conformité de la loi du 26 avril 1833, qui permet la libre sortie des minerais de fer de la province de Luxembourg

» Il demande en conséquence, que, par arrêté royal, le minerai dont il a obtenu la concession puisse sortir par la frontière française de la Flandre orientale et par celle du Hainaut, qui la touche, jusqu'au bureau de douane, à Épain, sur l'Escaut inclusivement. »

Le pétitionnaire fait valoir plusieurs considérations à l'appui de l'octroi qu'il sollicite, il dit :

« Que l'exploitation projetée a plutôt pour but l'intérêt général qu'une spéculation particulière ; en effet, la classe ouvrière et pauvre des communes si-

(1) La commission est composée de MM. MANILUS, président, LOOS, LESOINNE, VAN ISEGHEM, VISART, DE LA COSTE, JANSSENS, DAVID et ALLARD.

dessus indiquées, y trouverait un travail qui lui manque une grande partie de l'année

» Que ce même octroi donnerait une valeur actuelle à un produit qui, sans cela, resterait pour longtemps enfoui sans profit pour personne. »

Votre commission, Messieurs, s'est, à l'unanimité, montrée favorable à la demande dont il s'agit; elle reconnaît que, si, en effet, le demandeur parvient à exporter ce minerai, un nouveau foyer d'activité sera ainsi acquis à une partie du pays souffrant encore de la secousse violente qui a paralysé des branches de son industrie la plus vitale.

J'ai donc, en son nom, l'honneur de vous proposer le renvoi de la pétition à M. le Ministre des Finances, en la recommandant à sa bienveillante attention.

Le Rapporteur,

F. VISART.

Le Président,

F.-A. MANILIUS.
